

Lettre d'informations

Janvier

2022

Montigny infos



Mot du maire

Ignymontoises, Ignymontois

Certaines années se suivent et se ressemblent, 2020 et 2021 en sont la preuve.

Bientôt deux ans que nous vivons avec ce virus et nous ne voyons toujours pas le bout du tunnel.

Après trois confinements et l'arrivée sans cesse de nouveaux variants, nous en sommes à la cinquième vague. Malheureusement, cette pandémie n'est pas terminée. Il nous faut rester vigilant en respectant au maximum les gestes barrières et en n'hésitant pas à se faire vacciner.

Il en va de la responsabilité de chacun pour le bien de tous.

Pour la deuxième année, il n'y aura pas de cérémonie des vœux, moment important et chaleureux pendant lequel je fais un bilan de l'année passée et une présentation des prévisions pour l'année à venir. Je profite donc de ces quelques lignes pour vous souhaiter à toutes et à tous une année 2022 pleine de réussite, de joie et de bonheur.

En 2022, nous devons continuer à évoluer et à regarder vers l'avenir avec confiance. Prenons soin de nous et observons les gestes barrières pour profiter au mieux d'instant précieux en famille, avec nos proches ou nos amis.

Votre Mairie

Joël FAUQUET

Réalisations 2021

- Enfouissement des réseaux secs : Fin des travaux de la rue d'Illiers et réalisation de la rue du Verger, de la rue du Bois et de la Girarderie.
- Création d'un terrain de boules avec 2 bancs pour regarder les joueurs évoluer.
- Installation de 3 tables de pique-nique une à l'entrée du chemin du noyer, une à côté du City Stade et une en bordure de la route de Grand Houx.
- Remise aux normes du logement 15 rue d'Illiers avant nouvelle location.
- Changement des poutres de la passerelle du Moulin Ronce et des traverses fixées sur celles-ci. La passerelle reste néanmoins interdite aux poids lourds.
- Réalisation du parking des voitures de nos sapeurs-pompiers.
- Les enduits sur la route des Chemières et de Ricourd seront réalisés dès que la température du sol sera supérieure à 12 degrés. Il en est de même pour les voiries de la communauté de communes (Villeneuve, Gué des Aubiers, La Fourche au Bois, La Haie aux Mesles et Auvilliers).
- Le renforcement et la mise aux normes du réseau d'eau potable qui alimente la Villa du Grand Parc a débuté le 18 janvier 2022.
- Depuis la rentrée scolaire 2021, le nouveau prestataire de la cantine est l'EPHAD d'Illiers-Combray.



Contact Mairie

Secrétariat de la mairie:

Les lundis de 9h30 à 11h00, les vendredis de 14h à 16h et sur R.D.V. les mardis, jeudis et samedis.

☎ : 09 87 12 40 05

🌐 : www.montigny-le-chartif.fr

@ : montigny-le-chartif@bbox.fr

Évènements 2021

1ère grande manœuvre
départementale de feu espace
naturel en conditions réelles.



9 septembre 2021



14 novembre 2021

Cross départemental des sapeurs pompiers
d'Eure et Loir.

Prévisions 2022

En 2022, sous réserve d'obtention des subventions de l'Etat, du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du fond de concours de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, les travaux suivants sont prévus :

- Réalisation d'une quatrième tranche d'enfouissement des réseaux secs, avec la pose de nouveaux candélabres top rue de Fouleray ; suppression de la ligne aérienne qui alimente Fouleray.
- Renforcement du réseau d'eau potable de Fouleray et de la Vallée.
- L'entretien des voiries de la Communauté de Commune est en cours de programmation (La Bruyère, Ecorche-Bœuf à La Verrerie, Villeneuve).
- La toiture de la salle polyvalente sera faite en ardoise.
- Pour répondre aux normes d'isolation, les fenêtres et les portes de la mairie seront changées.
- Changement de tous les compteurs d'eau potable et mise en place de la radio-relève permettant une facturation trimestrielle de l'eau et de l'assainissement.

Agenda 2022

20 mars: Repas des anciens

27 mars: Boucle entre Beauce et Perche

10 & 24 avril: Election présidentielle

8 mai : Défilé et rassemblement à la mairie à 10h45 suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

10 juin : Tour d'Eure et Loir

12 & 19 juin : Elections législatives

13 juillet:

Repas champêtre organisé par la commune à 19h30.

14 juillet :

Jeux à 16h, retraite aux flambeaux à 22h et feux d'artifice à 22h30.

17 -18 septembre:

Journées du Patrimoine dans tout le canton.

11 novembre:

Défilé et rassemblement à la mairie à 10h45 suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

26 Novembre :

- Cérémonie des pompiers et départ à la retraite à 19h00

-Banquet de la Sainte Barbe organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à 20h30.

10 Décembre :

Banquet du Club de l'amitié Raymond Gendre à 12h.

Etat civil



Naissances

Alexis Lebon, le 30 avril

Mathéo Georgelin, le 6 octobre

Antoine Monoré, le 24 octobre

Théo Bouwyn, le 19 novembre

Théa Ballin, le 14 décembre



Mariages

Daniel Seguinard et Susanne Schöllhammer,
le 15 janvier

Vincent Delage et Nelly Ruvel,
le 19 juin

Jérémi Renard et Ailyn Teorima,
le 17 juillet

Frank Frenel et Amandine Gasse,
le 17 juillet

Jacky Ferron et Isabelle Courcimault,
le 14 août



Décès

Monsieur Louis Dudal,
le 18 janvier

Monsieur André Tournadre,
le 27 octobre

Tarifs 2022

Tarifs de la distribution de l'eau (facture 2022) :

Prix au m³ de 1 à 5 m³ : 5,00 €/m³ A partir du 6ème m³ : 1,00 €/m³

A partir du 301ème : 0,60 €/m³

Redevance trimestrielle d'abonnement : 25 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture effectuée à la demande de l'utilisateur : 30 €

Remplacement d'un compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 250 €

Déplacement d'un compteur à la demande d'un usager : 500 €

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pollution de l'eau) : 0,30 €/m³ (en 2021).

Taxe de l'agence de l'eau (redevances pour prélèvement de la ressource en eau) : 0,046 €/m³ (en 2021).

Fonds de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable (FSIREP) : 0,070 €/m³ (en 2021).

Redevance assainissement non collectif (CDC Entre Beauce & Perche) : 18 € (en 2021).

Lors d'une demande de réouverture d'un branchement d'eau, les travaux de remise en état et de remise aux normes seront à la charge du pétitionnaire si ce branchement est fermé depuis plus de 3 ans.

Tarif de la redevance d'assainissement (facture 2022) :

Prix au m³ de 1 à 2 m³ : 5,00 €/m³ A partir du 3ème m³ : 1,10 €/m³

A partir du 70ème m³ : 0,60 €/m³

Redevance trimestrielle d'abonnement : 30 €

Taxe de l'agence de l'eau (redevance pollution) : Tarif en vigueur

Tarifs des concessions funéraires (tombe ou caveau de 2m², 2 personnes) :

Concession cinquantenaire : 270 €

Concession trentenaire : 170 €

Possibilité de demander des places supplémentaires : 1/2 tarif de concession (à prévoir à l'achat de la concession).

Pose d'une urne sur ou dans la concession : 1/2 tarif de concession.

Caveau provisoire : 30 € à partir du 16ème jour.

Tarifs des concessions cinéraires et jardin du souvenir :

Concession de 15 ans renouvelable : 450 €

Concession de 30 ans renouvelable : 800 €

Dispersion au jardin du souvenir : 90 €

Tarifs de la location de la salle polyvalente :

Location pour une 1/2 journée hors week-end (après-midi ou soirée) : 52 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant de la commune) : 123 €

Location pour 2 jours consécutifs (habitant hors commune) : 200 €

Location pour 1 jour avec une association : (habitant de la commune) : 70 €

Location pour 1 jour avec une association : (habitant hors commune) : 123 €

Forfait couverts avec le lave-vaisselle pour 80 personnes : 120 €

Location lave-vaisselle : 60 €

Le Tarif d'électricité / chauffage est fixé à 50 € (du 01/10 au 30/04) et 25 € (du 01/05 au 30/09).

Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du trésor public sera déposé en garantie de dommages éventuels.

La location doit être payée lors de la réservation.

La salle polyvalente et le matériel mis à disposition doivent être rendus propres et rangés correctement.

La pénalité pour résiliation de contrat est fixée à 25% du prix de la location.

Pour les groupes de moins de 15 personnes qui organisent une réunion en demi-journée, il leur sera proposé l'utilisation de la salle de la mairie à l'étage.

Tarif de la cantine scolaire : Enfant : 3,50 € Adulte : 5 € par repas

Evolution des Prix de 2011 à 2021

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Eau											
Abonnement	100,00 €	104,00 €	105,00 €	108,00 €	113,00 €	115,00 €	115,00 €	115,00 €	80,00 €	80,00 €	90,00 €
1 à 5 M3	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,10 €
6 à 300 M3	1,09 €	1,13 €	1,17 €	1,20 €	1,25 €	1,27 €	1,27 €	1,27 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
301 M3 et plus				0,85 €	0,85 €	0,86 €	0,86 €	0,86 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Facture référence 120 m3	250,35 €	258,95 €	264,55 €	271,00 €	281,75 €	286,05 €	286,05 €	286,05 €	220,00 €	220,00 €	230,50 €
Prix référence du m3	2,09 €	2,16 €	2,20 €	2,26 €	2,35 €	2,38 €	2,38 €	2,38 €	1,83 €	1,83 €	1,92 €
Assainissement											
Abonnement										100,00 €	110,00 €
1 à 5 M3										5,00 €	5,00 €
6 à 300 M3										1,10 €	1,10 €
301 M3 et plus											
								500,00 €	400,00 €		
Facture référence 120 m3										251,50 €	261,50 €
Prix du m3										2,10 €	2,18 €
Cimetière											
Concession 30 ans	145,00 €	150,00 €	155,00 €	160,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	165,00 €	165,00 €	165,00 €	170,00 €
Concession 50 ans	235,00 €	240,00 €	245,00 €	250,00 €	255,00 €	255,00 €	255,00 €	258,00 €	258,00 €	258,00 €	260,00 €
Alvéoles 15 ans					450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Alvéoles 30 ans					800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Dispersion					90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €

En 2019, un transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes avait été prévu, le conseil municipal avait décidé de réduire le fond de roulement et de ne plus mettre aux normes les réseaux.

La compétence sera peut-être transférée en 2026. Les réseaux datant de 1950, il est nécessaire de reprendre leur renouvellement.

La facturation de l'eau potable et de l'eau assainie va évoluer en 2022. Suite à la mise en place de nouveaux compteurs d'eau en radio-relève, les compteurs seront relevés 4 fois par an. La facturation devient trimestrielle (Janvier, Avril, Juillet et Octobre) et est établie sur une consommation réelle.

Vous pouvez demander un prélèvement automatique.